

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Christo Ivanov, Christophe Aumeunier, André Pfeffer, Bernhard Riedweg, Jean Romain, Raymond Wicky, Bénédicte Montant, Eric Stauffer, Céline Zuber-Roy*

*Date de dépôt : 15 mars 2017*

## **Proposition de motion**

### **Plan directeur cantonal : densité et qualité**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l’approbation du plan directeur cantonal le 29 septembre 2013 ;
- l’examen de l’Office fédéral du développement territorial (ARE) qui a émis 7 réserves quant à l’acceptation complète du plan directeur cantonal 2030 ;
- la reprise par le Conseil fédéral de ces réserves en date du 29 avril 2015 ;
- le fait que l’une des réserves émises est en lien direct avec l’obligation d’assurer la meilleure utilisation des zones à bâtir et donc l’obligation de densification ;
- la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 soumise à enquête publique en décembre 2016 qui ne reprend à aucun endroit et à aucun moment la notion de densité pour proposer que celle-ci soit plus élevée,

invite le Conseil d’Etat

- à modifier le texte de la première mise à jour du plan directeur cantonal soumise à l’enquête publique en décembre 2016 afin de reformuler l’exigence accrue de densification de sorte que, effectivement, il en résulte une augmentation de la densification ;
- à réviser la carte n° 1 « principes de densification » afin de proposer des densifications plus conséquentes ;
- à veiller à introduire tous les éléments pertinents afin de lier l’exigence de qualité à la densification prônée.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'une des 7 réserves formulées par la Confédération le 29 avril 2015 et qui a mené à un refus partiel de notre plan directeur cantonal a trait à la densité.

Ce nonobstant, et de manière incompréhensible, la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 soumise à enquête publique en décembre 2016 ne répond pas à cette réserve.

Dès lors, la présente motion invite le Conseil d'Etat à revoir les densités prévues au sein du plan directeur cantonal 2030.

La députation a déjà marqué son mécontentement de constater les densifications insuffisantes et elle a été obligée de s'exprimer par motions successives notamment sur les périmètres de Challandin, des Cherpines, de Bernex, de sorte qu'il faut espérer qu'une impulsion soit donnée au niveau du plan directeur cantonal afin que les autorités cantonales soient définitivement liées par un objectif de densification qualitative.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.